**Conseil municipal du 5 juin 2023**

**Manifeste sur l’approvisionnement**

La Ville de Montpellier est reconnue au niveau national et international pour son expertise et son avance en matière de politique alimentaire de restauration scolaire.

Je rappelle quelques actions à titre d’exemples :

* Une démarche importante de structuration des filières d’approvisionnement local avec un objectif de 100% de produits bio et/ou locaux à l’horizon 2026
* Un plan de réduction des aliments ultra transformés
* Une réduction des produits d’origine animale
* Un programme de sensibilisation à destination des enfants
* Le déploiement des potagers dans les écoles et l’accompagnement des enseignants
* Une tarification sociale

J’en profite pour remercier les équipes pour le travail remarquable qui est fourni pour atteindre ces résultats.

La Ville de Montpellier a donc été sollicitée pour signer ce manifeste qui vise à établir un cadre législatif européen pour garantir la qualité de denrées dans les cantines publiques.

L’objectif du manifeste est de renforcer le texte sur la défense d’une alimentation biologique, saine éthique et durable, soutenant les petites exploitations agricoles et favorisant le bien-être animal.

Ce manifeste sera remis à la commission Européenne qui travaille à la proposition d’un cadre législatif européen.